

## **Compte rendu de la réunion de la CPPNI du 24 janvier 2018 :**

5 points étaient à l'ordre du jour.

⇒ **Présentation des bilans Malakoff Médéric – complémentaire santé** : il s'agit de la présentation des comptes 2016 et de l'estimatif 2017, arrêté des comptes au 31 août 2017. Les comptes de résultats affichent un S/P (sinistres sur primes) de 101% avec un déficit de 18,000 €. Les cotisations nettes perçues s'élèvent à 1 962 385 € pour 1 947 485 € de prestations payées. Les principales prestations versées concernent à 31% la médecine de ville pour un montant de 1 130 084 €, l'optique à 22% pour un montant de 513 700 €, le dentaire à 16% pour un montant de 751 019 €, la pharmacie à 16% pour un montant de 390 797 € et l'hospitalisation à 12% pour un montant de 490 469 €.

Deux choses se cumulent qui explique le déficit du régime :

- Une dérive de la consommation médicale estimée à 3% ;
- L'impact de l'ensemble des réformes de santé :
  - remplacement progressif du contrat d'accès aux soins (CAS) et de l'option tarifaire maîtrisée (OPTAM) ;
  - la revalorisation tarifaire des consultations au 1<sup>er</sup> mai 2017 la consultation généraliste est passée de 23€ à 25€, la consultation pédiatre est passée de 30 € à 32€ ;
  - au 1<sup>er</sup> juillet 2017, la consultation coordonnée est passée de 28€ à 30€ ;
  - au 1<sup>er</sup> juillet 2017, la consultation du psychiatre est passée de 37€ à 39 €, la majoration de coordination augmente de 1€ à 5 € ;
  - au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la base de remboursement du cardiologue est passée de 45,73€ à 47,73€ ;
  - au 1<sup>er</sup> novembre 2017, les consultations complexes sont passées de 46€ à 60€.

Il est proposé une augmentation de 3,4% au 1<sup>er</sup> avril 2018 pour équilibrer le régime sur 2 ans. L'ensemble des représentants employeur-e-s et salarié-e-s valident cette indexation.

Les tarifs actuels pour la base en isolé : 1,08% avec l'augmentation : 1,12% ;

Les tarifs actuels pour la base famille monoparentale : 1,81% avec l'augmentation : 1,87% ;

Les tarifs actuels pour la famille : 2,25% avec l'augmentation : 2,33% ;

Les tarifs actuels pour la base Alsace Moselle en isolé : 0,70% avec l'augmentation : 0,72% ;

Les tarifs actuels pour la base Alsace Moselle famille monoparentale : 1,18% avec l'augmentation : 1,87% ;

Les tarifs actuels pour la base Alsace Moselle famille : 1,47% avec l'augmentation : 2,33% ;

Les tarifs actuels loi EVIN pour la base en isolé : 1,62% avec l'augmentation : 1,68% ;

Les tarifs actuels loi EVIN pour la base famille monoparentale : 2,72% avec l'augmentation : 2,81% ;

Les tarifs actuels loi EVIN pour la base famille : 3,38% avec l'augmentation : 3,49%.

Sur le régime général base en isolé la cotisation passe de 35,83€ à 37,05€, en famille mono parentale de 60,06€ à 62,10€, en famille de 74,66€ à 77,19€.

*Suite du compte rendu dans un prochain bulletin d'information*